

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23013</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 30 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 janvier 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Béran-gère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Constance MACKOW à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
--------------------------------	---------------------------------	------------------

**Secrétaire de séance :** Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques  
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



**Commune déléguée de Saint-Sauveur : convention GEREDIS rue de Noirterre**

La Société GEREDIS a pour projet de mettre en place un poste de distribution électrique sur la parcelle cadastrée 296 B0125.

Il s'agit donc d'occuper et d'installer à demeure un poste de distribution et ses accessoires sur une portion de terrain de 23,70 m<sup>2</sup>.

Il est donc nécessaire de signer une convention de servitude pour l'installation d'un poste de distribution avec Gérédis.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention de servitude GEREDIS sur la parcelle cadastrée 296B0125 rue de Noirterre sur la commune déléguée de St Sauveur
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
 Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire.

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230202-DG\_DEL\_2023\_013-DE  
 Date de télétransmission : 02/02/2023  
 Date de réception préfecture : 02/02/2023